

Présentation du budget primitif 2026 du Département de la Vendée

Le budget primitif (BP) 2026 du Département s'inscrit dans un contexte très incertain : marqué au plan national par une forte instabilité politique qui ralentit l'adoption du projet de la loi de finances (PLF) 2026 privant les collectivités territoriales de la visibilité nécessaire à la planification de leurs actions.

Côté dépenses, la contribution au redressement des finances publiques via le DILICO (dispositif de lissage conjoncturelle des recettes fiscales des collectivités) devrait augmenter pour le Département de la Vendée. De même, les dépenses de solidarités sont en hausse du fait de la conjoncture.

Côté recettes, les fractions de TVA perçues en lieu et place des anciennes recettes fiscales sont reconduites à l'identique, tout comme les dotations de l'Etat. Les DMTO (droits de mutation à titre onéreux) demeurent liés à la dynamique du marché immobilier, ils sont donc inscrits avec prudence.

Malgré cet environnement, le BP 2026 démontre une volonté de maintenir un niveau soutenu d'investissement tout en tenant compte des contraintes imposées par l'Etat et du caractère incertain des principales recettes, particulièrement sensibles à l'évolution de la conjoncture économique.

I- Les grands chiffres du budget primitif 2026

Le budget 2026 du Département de la Vendée se compose d'un budget principal et de cinq budgets annexes (équilibrés au besoin par une subvention d'équilibre intégrée au budget principal) dont le montant consolidé est le suivant en mouvements budgétaires :

| Budget principal | 1 007,97 M€ |
|--|--------------------|
| Budget annexe du Foyer Gilbert-de-Guerry | 17,27 M€ |
| Budget annexe du Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation | 11,34 M€ |
| Budget annexe des activités commerciales des sites départementaux | 1,07 M€ |
| Budget annexe des spectacles départementaux | 3,29 M€ |
| Budget annexe du Centre de Santé départemental | 0,95 M€ |

L'encours de dette du Département, au titre de l'ensemble de ses budgets, s'élève à 139,8 millions d'euros au 1^{er} janvier 2026 (-16,1% par rapport au BP 2025).

Pour le budget principal, la répartition entre section de fonctionnement et d'investissement et entre dépenses et recettes est la suivante en mouvements réels :

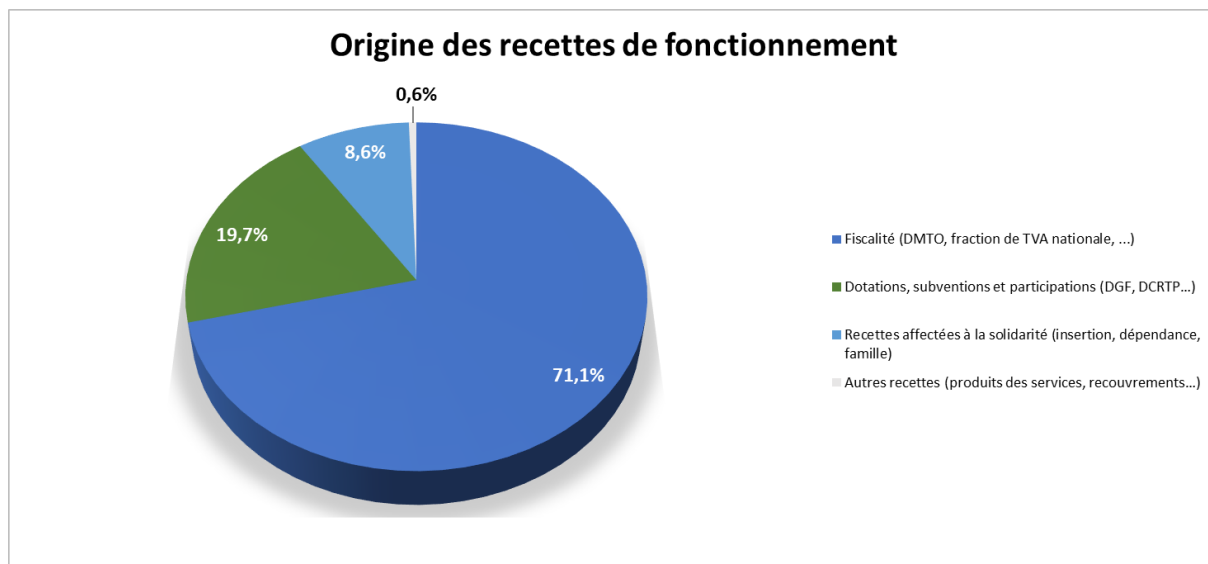
| Section du budget principal | Dépenses | Recettes |
|--|------------------|------------------|
| Section de fonctionnement | 700,90 M€ | 755,75 M€ |
| Section d'investissement | 213,32 M€ | 158,47 M€ |
| Total général du budget principal | 914,22 M€ | 914,22 M€ |

Compte tenu du niveau des recettes et dépenses de fonctionnement, l'épargne brute prévisionnelle (résultant de la différence entre ces deux éléments) dégagée au présent budget s'élève à 54,85 millions d'euros ; l'épargne nette prévisionnelle (obtenue après soustraction du remboursement du capital des emprunts) atteint quant à elle 29,55 millions d'euros.

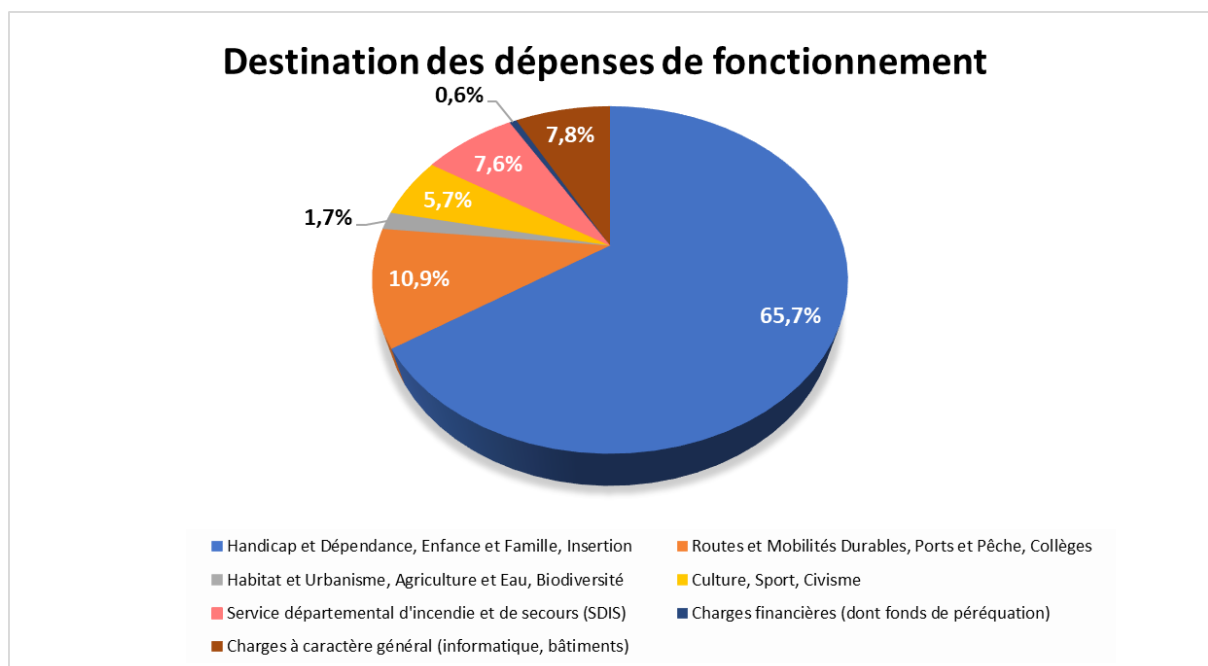
II- La structure des ressources et des charges en 2026

A. La section de fonctionnement

En mouvements réels, la section de fonctionnement s'élève en recette à 756 millions d'euros, en progression de 3,6% (par rapport au BP 2025 hors résultat), et à 701 millions en dépense, en hausse de 3,9% (par rapport au BP 2025). En détail, elle se présente comme suit pour les recettes :

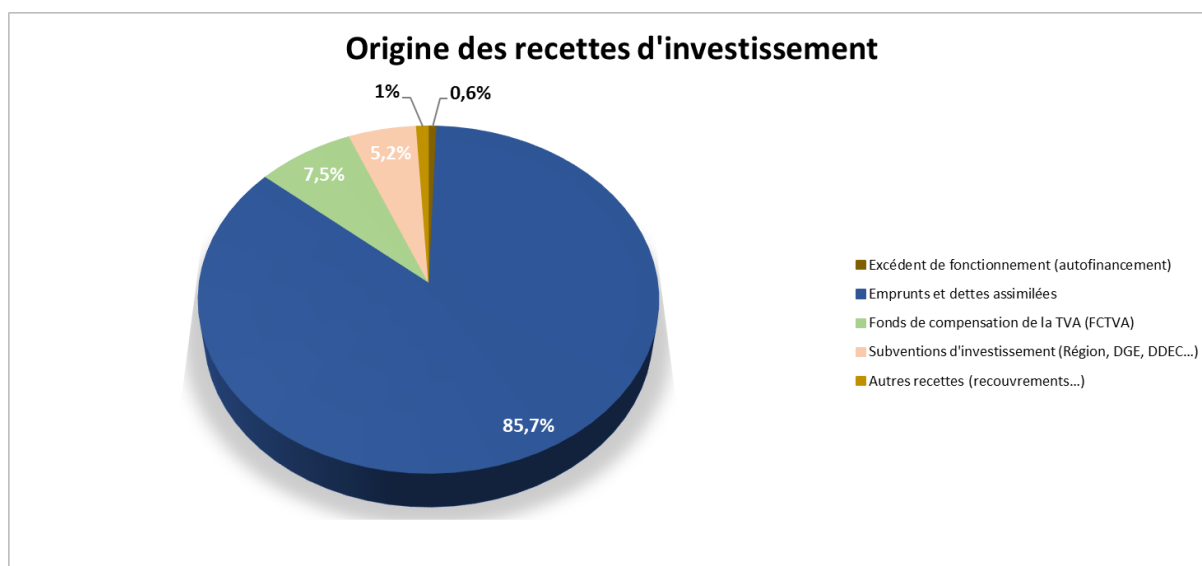


En ce qui concerne les dépenses, la déclinaison effectuée est la suivante :

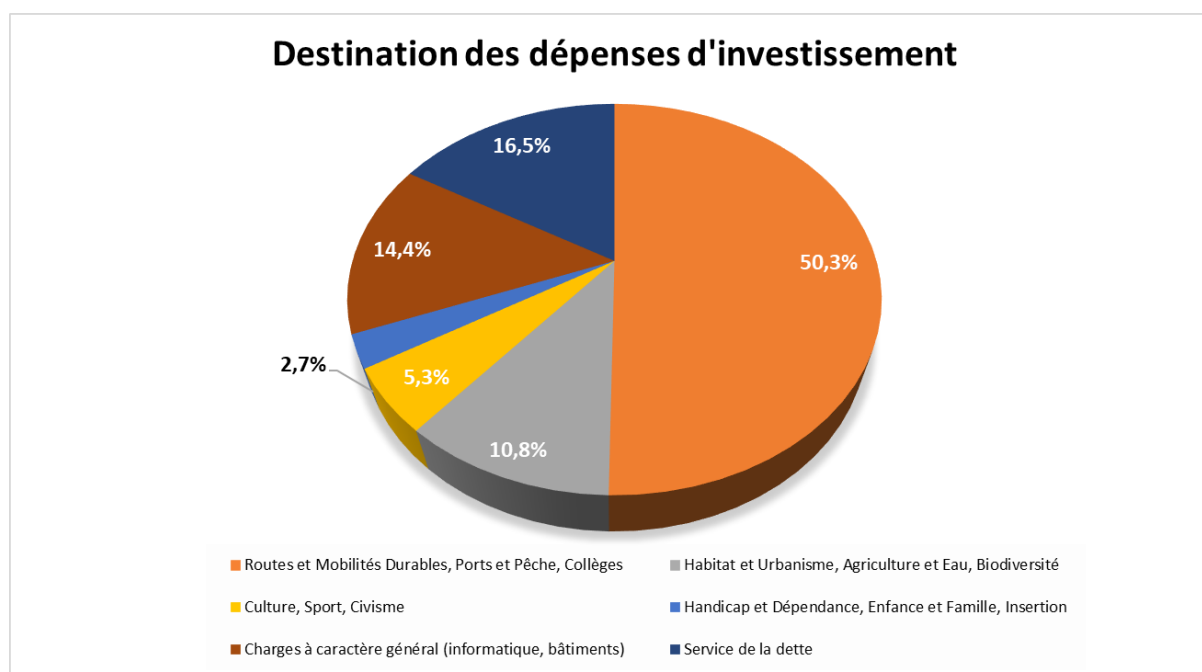


B. La section d'investissement

En mouvements réels, la section d'investissement s'élève à 158,5 millions d'euros en recette, en hausse de 6,3% (par rapport au BP 2025 hors résultat), et à 213,3 millions en dépense, en hausse de 4,7% (par rapport au BP 2025 hors résultat). En détail, elle se présente comme suit pour les recettes :



Le BP 2026 étant construit sans reprise des résultats, un emprunt prévisionnel de 126,7 M€ est intégré, ce qui explique la forte progression des recettes d'investissement. Au budget supplémentaire (BS) 2026, ce montant sera ajusté à la baisse grâce à l'autofinancement dégagé par le résultat de l'exercice 2025.



III- Les priorités du budget primitif 2026

A. Accompagner les Vendéens dans leur quotidien de la naissance à la dépendance

Dans le domaine de la dépendance, le Département continue de soutenir les personnes âgées et les personnes handicapées par l'octroi des différents plans d'aides dont l'APA et la PCH, mais également par le développement de l'habitat inclusif.

Pour l'enfance et la famille, le Département poursuit son action en faveur de l'enfance et de la petite enfance, de la parentalité et de la famille ; il est à relever l'ouverture progressive des services de l'antenne du Foyer Départemental de l'Enfance à Fontenay-le-Comte et l'avancée de projets de construction de deux villages d'enfants à Sèvremont et La Genétouze.

En ce qui concerne l'insertion, le Département continue son accompagnement social et d'insertion sociale et professionnelle, via notamment la poursuite de l'évaluation de la solidité du projet professionnel des 1000 autoentrepreneurs qui bénéficient du RSA.

Le Département continuera en 2026, l'accompagnement des mises en place de maisons des internes ou encore l'aide qu'il apporte aux médecins pour l'acquisition de matériel médical pour leurs cabinets.

En 2026, le Département renforce significativement les moyens qu'il alloue au service départemental d'incendie et de secours (SDIS) pour son action au service des Vendéennes et des Vendéens.

B. Bâtir la Vendée de demain en maintenant un haut niveau d'investissement et en préservant notre environnement ainsi que notre identité agricole et maritime

Pour les mobilités, le Département maintient à un niveau soutenu en 2026 les moyens alloués à la voirie (déseclavement, plan stratégique ouvrages d'art, entretien du réseau) et aux mobilités décarbonées (pistes cyclables, aires de covoiturage), avec notamment la poursuite des aides attribuées aux communes pour développer les pistes cyclables hors agglomération.

En ce qui concerne l'enseignement, le Département maintient les moyens dédiés à la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement dans les collèges (demi-pension du collège des Sicardières, restructuration du collège Auguste et Jean Renoir à la Roche-sur-Yon, extension du collège Pierre Garcie Ferrande à Saint Gilles Croix de Vie).

Dans le domaine maritime, il poursuit son accompagnement dans le domaine de la pêche et engage plusieurs opérations conséquentes sur ses infrastructures portuaires, avec le déplacement de l'aire de carénage du port de l'Herbaudière et la construction et l'extension du ponton Vendée Globe pour faciliter l'accueil du public.

Dans le domaine de l'aménagement et de l'Habitat, le Département poursuit son action en soutenant l'action de l'OPH Vendée Habitat et les projets de communes dans le cadre du programme départemental Logement Aménagement.

En ce qui concerne l'agriculture, le Département poursuit son action envers le monde agricole (soutien à la réussite des projets d'installation) et souhaite favoriser le « Manger Local ».

Pour la biodiversité, le Département continue son intervention sur les espaces naturels sensibles avec de nouvelles acquisitions et l'amélioration de la connaissance en matière d'habitats naturels.

C. Conforter l'attractivité de la Vendée via les grands événements sportifs et culturels

L'année 2026 sera marquée par la programmation de nombreux événements sportifs et culturels de grande ampleur avec notamment la Vendée Arctique les Sables d'Olonne (course qualificative au prochain Vendée Globe), les Championnats de France de l'Avenir - Cyclisme sur Route à Chantonay, le Festival de printemps de musique sacrée, le 36ème Printemps du Livre à Montaigu-Vendée. Le Département accompagne les communes dans leurs projets d'équipements sportifs (construction ou rénovation) au travers d'un vaste programme d'aides. Il poursuit également la valorisation de ses sites culturels, et l'accompagnement des associations et manifestations culturelles et sportives.